

REGLEMENT SPORTIF 2023 DE L'ASSOCIATION DE CLASSE

RG65 FRANCE

1 – Définition

2 – Saison sportive

3 – Types d'épreuves reconnus par l'association de classe :

- Championnat de France
- National
- Régates : FFV, FFMN, Clubs indépendants, Autre

4 – Classement des adhérents de la classe RG65

5 – inscriptions aux épreuves

6 – ouverture aux étrangers

PREAMBULE

CORINTHIAN SPIRIT

A l'instar des USA, il a été décidé statutairement d'appliquer l'Esprit Corinthien dans les rencontres de RG65 en France.

Esprit de camaraderie, de partage, d'entraide, et d'auto arbitrage personnel, entre amateurs; l'Esprit Corinthien est un code de conduite sportive et personnelle.

Cet esprit est de rigueur pendant les rencontres, sur toute sa durée, sur l'eau comme à terre.

Aucun élément du Règlement Intérieur ou Sportif ne saurait remettre en cause les principes ci-dessus établis.

1 – Définitions

ACRG65France: Association française de classe RG65

Classe RG65 : Un voilier radio commandé qui est construit suivant les règles de la classe RG65.

Un RG65 certifié : un RG65 doté d'un certificat de bateau délivré par l'ACRG65France, de feuilles de mesures et croquis de ses 4 jeux de voiles au maximum - il peut participer aux régates de tous niveaux

Un RG65 auto-certifié : Un RG65 doté en auto-certification d'un certificat de bateau, de ses feuilles de mesure et croquis de ses 4 jeux de voile au maximum - il peut participer aux régates de coefficient 0.5, 1 et 1.2.

Propriétaire : Une personne qui possède au moins 1 classe RG65.

Membre de l'Association française de classe RG65: Un propriétaire ayant réglé son adhésion.

Régates : compétitions organisées dans des clubs affiliés à la FFV, à la FFMN, autre, ou dans des clubs indépendants inscrits à RG65 France.

Certificat de Bateau : le document original <https://rg65.fr/wp-content/uploads/2022/05/2022-RG65-Measurement-Declaration-v0.6.pdf>, et la version en français <https://rg65.fr/wp-content/uploads/2022/06/Formulaire-certificat-bateau-Francais-V6.pdf>

Feuille de mesure : feuille de calcul pour chaque jeu de voiles. La version originale https://rg65.fr/wp-content/uploads/2022/03/RG65_Sail_Area_Calculation-2021-v3.1.xlsx, la version française <https://rg65.fr/wp-content/uploads/2022/06/Calcuette-voiles-RG65-Fourtas-V2.4.xlsx>

2 – Saison sportive

La saison sportive a lieu du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours

3 – Types d'épreuves reconnues par l'association de classe :

- Championnat de France (quota mini 30 coureurs) coef 1.5

Compétition organisée par un club fédéral, Le club souhaitant organiser un championnat de France devra remplir un dossier à retirer auprès de l'association. Le choix de l'organisateur se fera lors d'une réunion du comité directeur.

- Coupe Nationale RG65 (quota mini 25 coureurs) coef 1.5

Compétition organisée par un club français. Le club souhaitant organiser une coupe Nationale RG65 devra remplir un dossier à retirer auprès de l'association. Le choix de l'organisateur se fera lors d'une réunion du comité directeur.

- Coupe Régionale (quota mini 20 coureurs) coef 1.2**

Compétition organisée par un club français, sur 2 jours minimum. Le club souhaitant organiser une Coupe Régionale devra remplir un dossier à retirer auprès de l'association. Le choix de l'organisateur se fera lors d'une réunion du comité directeur.

- Régates club

Compétitions organisées dans des clubs FFV, FFMN, autre*, ou indépendant* inscrit à RG65 France.

2 types de régates :

- a) **Régates coefficient 1 (quota mini 10 coureurs, dont mini 3 extérieurs au club) :**
maximum 3 régates par an et par club**
- b) **Régates coefficient 0.5 (pas de quota) :** pour toute régata supplémentaire et/ou ne remplissant pas les conditions pour coef 1. Maximum 3 régates par an et par club

*Pour qu'une épreuve autre ou indépendante soit reconnue, la date de l'épreuve doit être communiquée le plus tôt possible au secrétaire de l'association pour parution dans le calendrier. L'épreuve devra être annoncée sur le forum au moins 15 (quinze) jours avant sur le forum avec l'avis de course et les conditions d'inscriptions.

** Exception possible pour une région peu développée en RG65, ou un nouveau club.

Pour les clubs affiliés à une fédération, il est du ressort du club de faire inscrire ses régates auprès de ses instances fédérales.

Si le quota requis d'une régata n'est pas atteint, elle sera reclassée au coefficient inférieur.

Prévoir un tableau recap pour les coefs des différentes compétitions

4 – Classement des adhérents de la classe RG65

Le classement national est établi à partir des épreuves définies dans le §3, à l'exception des régates en coefficient 0.5. La formule actuelle de calcul de point par régata. Pour qu'une régata soit comptabilisée il faut envoyer les résultats à l'association (y compris régates coef. 0.5).

$$RP = 1000 * ((T-P)+1)/T * k$$

RP = Point

T = nombre de skippers

P = place

k = coefficient

6 coefficients sont reconnus pour les épreuves.

Coef 0.5 pour les régates internes ou d'entraînement, et/ou dépassant le quota de 3 régates par club ou plan d'eau inscrite au calendrier

Coef 1 pour les régates d'une journée inscrites au calendrier

Coef 1,2 pour les régates de plus d'une journée inscrites au calendrier et les nationaux étrangers

Coef 1,5 pour les événements nationaux

Coef 1,8 pour l'europeen master

Coef 2,4 pour le world

sachant que ces deux championnats ne peuvent avoir lieu la même année.

- Le classement se fait sur les 6 meilleures régates de chaque adhérent de l'association de classe.
- En cas d'égalité, les adhérents sont départagés sur la moyenne des points sur la totalité des régates
- Seules 2 régates de coef 1,2 ou plus seront comptabilisées par adhérent.
- Un maximum de 3 régates par club et plan d'eau seront coefficient 1.
- Un seul meilleur résultat pris en compte pour les skippers n'ayant pas d'adhésion à l'association de classe.

Les classements nationaux établis par l'association sont :

- Classement général avec tous les membres de l'association, et non membres.
- Classement moins de 18 ans
- Classement féminin
- Classement monotype (ex : DF65)

Classement Régional et club :

Pour dynamiser sa région, un responsable régional pourra réaliser un classement des skippers pour sa région, dans lequel toutes les régates de coefficient 0.5 seront prises en compte. Idem pour un challenge interne à un club. Ces classements devront être publiés sur le forum et/ou sur le site rg65.fr

5 – inscriptions aux épreuves

- Master Européen/Mondial

L'inscription à un Master Européen ou Mondial se fera par l'ACRG65France, et sera ouverte aux membres de l'association licenciés à la fédération reconnue par l'organisateur. Pour les événements WS, la sélection des skippers se fera sur les meilleurs classements obtenus dans les 3 derniers Nationaux français.

Pour les événements NAVIGA, le règlement FFMN s'appliquera.

- Championnat de France

L'inscription au Championnat de France sera ouverte aux membres de l'association de classe ayant une licence compétition.

- **Coupe Nationale RG65**

L'inscription à la coupe Nationale RG65 2023 est ouverte aux membres de l'association de classe ayant une licence FFV. Il n'y a pas de sélection de skippers pour cette épreuve.

- **Régates**

L'inscription aux régates est ouverte aux membres de l'association de classe qui sont en conformité avec les exigences du club organisateur.

L'inscription aux compétitions est ouverte à tous les skippers ayant un bateau conforme à la jauge RG65. Le certificat de bateau délivré par l'association de classe est obligatoire pour participer à la Coupe Nationale ou au Championnat de France. Un certificat de bateau rempli en auto-certification est accepté pour participer aux régates de coefficients 0.5 à 1.2.

Les pré-inscriptions aux épreuves sont fortement conseillées pour que l'organisateur puisse préparer son événement. L'organisateur devra publier cette liste sur le forum.

Il est du ressort de chaque participant de se conformer aux exigences du club organisateur. L'organisateur est seul responsable des rencontres qu'il organise.

6 – ouverture aux étrangers

La participation des compétiteurs étrangers est encouragée.

L'avis de course définit les modalités d'accès à la compétition.